



## REPUBLIQUE DU CAMEROUN: LE DOMICILE DU DÉPUTÉ JEAN MICHEL NINTCHEU ENCERCLÉ PAR LES FORCES DE L'ORDRE A DOUALA

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°0049/08/11/2024

Douala-Camleroun, le 08 novembre 2024: le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays Cameroun restent préoccupés par de nombreux actes portant restriction de l'espace civique notamment à travers une forte présence des éléments des forces de l'ordre autour au domicile du député Jean Michel Nintcheu pour des raisons pas connues.



### **Les faits**

Le 02 novembre 2024, autour de 6 heures du matin, le domicile du député Jean Michel Nintcheu a été encerclé par un dispositif de gendarmes et de policiers sans raison valable.

selon les sources crédibles, l'ancien député à l'Assemblée Nationale et ancien cadre du Social Démocratique Front (SDF) a organisé une activité de son parti politique; le Front pour le Changement du Cameroun (FCC) à son domicile. Sans aucune notification de l'interdiction de cette rencontre par l'autorité administrative, il a constaté une forte mobilisation des éléments de la gendarmerie et de la police.

**De tout ce qui précède, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun restent très préoccupés par:**

- La recrudescence des atteintes aux droits et aux libertés fondamentaux notamment d'expression, d'opinion, d'association et dans le cas d'espèce de réunion par certaines autorités administratives;
- La restriction de l'espace civique en Afrique Centrale et en particulier au Cameroun.

**Ensuite,**

**Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun:**



- Condamnent ce qu'ils qualifient d'assaut contre le domicile du député Jean Michel Nintcheu;
- Condamnent également avec fermeté les nombreuses violations des droits et libertés notamment la liberté de réunion comme c'est le cas au domicile du député encerclé par les forces de l'ordre;
- Demandent au gouvernement camerounais de cesser toute intimidation, menace et représailles à l'encontre des journalistes, les Défenseur(e)s des Droits Humains, les militants de la démocratie et sympathisants des partis politiques de opposition;
- Exhortent les autorités administratives à permettre aux citoyens de se réunir en toute liberté à l'effet de discuter des questions d'intérêt commun, de manifester pacifiquement et procéder en toute quiétude au renouvellement de leurs organes, surtout en cette période préparatoire aux échéances électorales de 2025.
- Recommandent au gouvernement camerounais de protéger en toute circonstance le député Jean Michel Nintcheu, sa famille ainsi que l'ensemble des citoyens, les Défenseur (e)s des Droits Humains, les militants de la démocratie et les journalistes.

**Enfin, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Cameroun recommandent à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et aux Nations Unies d'exiger du Gouvernement du Cameroun:**

- Le respect de la Convention des Nations Unies contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants;
- Le respect du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples;
- Les lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique.

#### SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info